

FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e): Charles Van der Elst

Nélelle: 9 mars 1967

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

	Fédérations sportives nationales (cat.2)
	Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
	Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4
V	Membres associés (cat. 5)

Structure parrainant la candidature1: FFCAM

Eventuelle fonction au sein de la structure : Président

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

- Président de la FFCAM, fédération agréée et délégataire pour l'escalade sur glace (discipline de l'alpinisme).
- Formateur fédéral alpinisme et escalade au sein de la FFCAM.
- Responsable des équipes jeunes alpinisme FFCAM Île-de-France.
- Responsable d'un réseau de 120 refuges et chalets de montagne.
- Membre du Conseil national de la montagne.
- Membre du Comité de massif des Alpes.

Qualifications fédérales et sportives

- Instructeur alpinisme (FFCAM)
- Moniteur escalade (FFCAM)
- Pilote parapente (FFVL)



¹ Un candidat a la possibilité d'être parrainé par sa structure de rattachement.

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre:

Ma candidature vise à représenter les sports de pleine nature et de montagne, fondés sur :

- la liberté d'accès
- l'autonomie dans la pratique
- l'engagement personnel
- et une attention portée aux milieux naturels

Ces pratiques, souvent peu ou non aménagées, sont confrontées à des enjeux spécifiques tels que l'accès aux sites, le partage des espaces, les transitions écologiques ou encore la reconnaissance institutionnelle. Elles méritent une attention pleine et entière au sein du mouvement sportif.

La Fédération française des clubs alpins et de montagne rassemble plus de 450 clubs, 110 000 adhérents, et assure, au titre de sa délégation, la responsabilité de l'escalade sur glace, discipline de l'alpinisme. Elle gère également un réseau de 120 refuges et chalets de montagne dans les massifs français. Par cette implantation unique en altitude, elle contribue pleinement à une mission d'intérêt général, au service de la sécurité et de la continuité des pratiques sportives en montagne, en lien avec l'aménagement durable du territoire et la préservation des milieux fragiles.

Nos clubs pratiquent une grande variété de disciplines liées aux milieux montagnards : alpinisme, escalade, ski de randonnée, randonnée alpine, canyonisme, spéléologie, raquettes, via ferrata, parapente... Des activités exigeantes, techniques, souvent transmises dans un cadre associatif bénévole, avec une forte dimension éducative. Certaines disciplines, comme l'escalade, la spéléologie ou le parapente, relèvent de coopérations naturelles avec d'autres fédérations.

Le canyonisme, en particulier, fait l'objet d'une coopération spécifique entre la FFCAM, la FFME et la FFS (spéléologie), réunies au sein de la Commission Canyonisme Interfédérale.

La FFCAM organise également des compétitions : elle est responsable du championnat de France d'escalade sur glace, accueille régulièrement une étape du championnat du monde, et assure, en tant que fédération délégataire, la gestion de l'équipe de France dans cette discipline. Elle défend une approche complémentaire du sport, fondée sur la diversité des pratiques : performance, loisir, engagement, transmission.

Je souhaite contribuer à un CNOSF plus représentatif, plus solidaire, et plus attentif à l'avenir de toutes les formes de sport – y compris celles qui s'exercent en pleine nature, en altitude, dans des espaces souvent magnifiques, fragiles et partagés.

Charles Van der Elst Président de la FFCAM

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Paris

Le

10 août 2025

Signature



FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

- Chaque membre du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature (un membre ayant déjà parrainé la candidature d'un administrateur élu et actuellement en poste ne peut plus exercer ce droit).
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Il est possible pour un candidat d'être parrainé par sa propre structure.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 16 août 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Président(e) de la Fédération française des clubs alpins et de montagne
de la catégorie (cocher):

☐ Fédération sportive nationale (cat.2)
☐ Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
☐ Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)

Membre associé (cat. 5)

Charles Van der Elst

, structure relevant

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 16 mars 2025

Parraine la candidature de Charles Van Der Elst au Conseil d'administration pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :

Fédérations sportives nationales (cat.2)

Fédérations sportives nationales (cat.2)

Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)

Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)

Membres associés (cat. 5)

Fait à Paris **Le** 10 août 2025

Signature de la Présidente/du Président et cachet de la structure précédés et de la mention manuscrite «bon pour parrainage»

BON POUR PANAINACK





Charles VAN DER ELST Président de la FFCAM

06 18 45 62 84
c.vde@ffcam.fr
presidence@ffcam.fr

À l'attention du Comité de déontologie du CNOSF Par lettre recommandée avec avis de réception 1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris CEDEX 13

Paris, le 10 août 2025

Objet: Candidature au Conseil d'administration du CNOSF

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser mon dossier de candidature pour le poste à pourvoir au sein du Conseil d'administration du CNOSF, au titre des représentants issus des catégories 2 à 5.

Élu président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) en mars 2025, je formule cette candidature pour porter la voix de fédérations ancrées dans les territoires, impliquées dans la transition écologique, l'éducation, l'engagement bénévole, et l'accès de toutes et tous aux espaces naturels.

La FFCAM est **délégataire pour l'escalade sur glace**, discipline de l'alpinisme, et rassemble aujourd'hui 450 clubs, 110 000 adhérents et un réseau de 120 refuges et chalets de montagne. C'est à travers cette implantation unique en altitude qu'elle contribue à une **mission de service public**, en lien avec les politiques d'aménagement du territoire, de sécurité en montagne et de développement durable.

Je reste naturellement à la disposition du Comité de déontologie pour toute précision qu'il jugerait utile.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Charles Van der Elst President